

DÉPARTEMENT
de CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.026

Objet

Cession d'actions de la
SEMARROYS au Département
de la Charente-Maritime

DATE DE CONVOCATION

17 MARS 1981

DATE D'AFFICHAGE

17 MARS 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Pour 22

Contre

Abstention 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

- 3. AVR. 1981

ROCHEFORT-MER (Cste-Mme)

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le vingt quatre mars à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET,
BUJARD, LACHAUD, DUFOUR, COLLE, PAPEAU, MONTRON, NAULIN, BOISARD,
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET,
M. BOULAN .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. TETARD par Me DUFOUR
GUICHAOUA par M. PAPEAU
PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La SEMARROYS, Société d'Economie Mixte, créée en 1962, a rendu
d'éminents services à la Ville de ROYAN.

Son capital social de 500.000 F était réparti comme suit :

65 % pour les collectivités : 20,8 % Ville de ROYAN
20,8 % SIVOM de l'île d'Oléron
(8 administrateurs) 14,4 % Ville de SAINTES
9 % Ville de ROCHEFORT
2 actions pour la Ville de ST-JEAN-
d'ANGELY

35 % pour les autres actionnaires :

13,8 % C.D.C. (Caisse des Dépôts et
Consignations)
2,7 % S.C.E.T.
(4 administrateurs) 2 % Crédit Hôtelier
2,2 % C.E. MARENNES
7,7 % Groupement des actionnaires de
ROYAN
6,6 % Groupement des actionnaires de
SAINTES ET ROCHEFORT

Total : 100 %

.../...

.../...

Le Département, de la Charente-Maritime veut se doter d'une S.E.M. d'aménagement :

Il lui aurait fallu pour cela :

- soit créer sa propre S.E.M.
- soit demander que puissent être aménagées à son profit les structures de la SEMARROYS.

C'est cette dernière disposition qui a été retenue.

En effet, la SEMARROYS n'a plus en portefeuille un volume de projets suffisant pour garantir sa survie au-delà de l'année 1981.

Le Département est prêt à prendre en charge la SEMARROYS, à la condition d'y être majoritaire.

Il est prêt à acquérir totalité ou partie des actions "collectivités".

Il convient donc que les collectivités cédantes, prennent une délibération acceptant de vendre tout ou partie des actions qu'elles détiennent.

C'est chose faite pour :

- le SIVOM de l'Ile d'Oléron
- la Ville de ROCHEFORT
- la Ville de SAINTES a d'oreset déjà donné son accord.

La Ville de ROYAN est donc invitée à se désaisir, au profit du Département, de 804 actions n'en conservant que 235, soit un pourcentage de 4,7 % du capital social.

Si ces opérations sont menées à bonne fin, le Département détiendra alors 51 % du capital social de la SEMARROYS une fois élargi, soit 2.550 actions.

Dans la nouvelle Société d'Economie Mixte départementale, la Ville conservera un poste d'administrateur.

Seront conservés aux frais de la S.E.M. et de la S.C.E.T., le personnel en place et ses locaux de ROYAN, constituant ainsi une annexe de la S.E.M. départementale susceptible de protéger plus précisément les intérêts royannais.

Ces conditions ayant été acceptées, il est proposé de voter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- de céder au Département, pour leur valeur nominale, 804 actions de 100 F. du capital social de la SEMAR. ROYAN. SAINTONGE (valeur de 80.400 F.)

.../...

.../...

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, à effectuer toutes démarches, pour mener à bien cette cession d'actions.
- que la recette correspondante, soit 80.400 F. (quatre vingt mille quatre cents francs), sera inscrite au budget supplémentaire 1981, chapitre 925.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

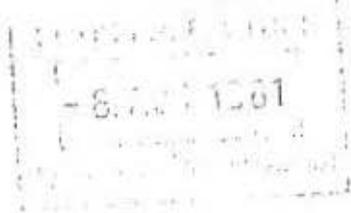


Pierre LIS



APPROUVE
le 27 AVR 1981
Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Hafnoui CHERIET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL

Séance du 14 Février 1981

L'an milneuf cent quatre vingt un, le quatorze février à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint Pierre d'Oléron, sous la présidence de Monsieur JOUSSEAUME Claude, Conseiller Général, Maire, Président du SIVOM.

ETAIENT PRESENTS :

- MM. JOUSSEAUME Claude, Président, Conseiller Général, Maire, délégué de la commune de Le Château d'Oléron.
JOUBERT, 1er Vice Président, Maire, délégué de la commune de St Georges
LEFEVRE, 2e Vice Président, Maire, délégué de la commune de La Brée
- Me URBAN QUEZEL, Maire, déléguée de la commune de Saint Denis.
- MM. ABIT, Maire adjoint, délégué de la commune de saint denis
DJHAS, conseiller municipal, délégué de la commune de La Brée
PROUST Maire adjoint, délégué de la commune de St Georges
CAILLAUD, Conseiller municipal, délégué de la commune de St Georges
MOQUAY, Maire, Conseiller Régional, délégué de la commune de St Pierre
SERIK, Maire Adjoint, délégué de la commune de Saint Pierre
DROSSARD, Conseiller municipal, délégué de la commune de Saint Pierre
D'ARZAC, Maire, délégué de la commune de Dolus
NADEAU, Maire Adjoint, délégué de la commune de Dolus
BENOIST, Conseiller municipal, délégué de la commune de Dolus
BON, Maire Adjoint, délégué de la commune de Le Château
MASSE, Maire adjoint délégué de la commune de Le Grand Village
MARTIN, Maire adjoint, délégué de la commune de St Trojan Les bains

ABSENTS EXCUSES :

- MM. MECHAIN, conseiller municipal, délégué de la commune de Saint Pierre
BARCAT, conseiller municipal, délégué de la commune de Le Château
ESNARD, Secrétaire du SIVOM, Maire - Délégué de la commune Grand Village
LACOTTE, 3e vice Président, Maire, délégué de la commune St Trojan
POSTEL, Maire Adjoint, délégué de la commune de St Trojan

Assistaient également à la réunion :

- MM. CHAILLOLEAU, Conseiller général du Canton de Saint Pierre d'Oléron.
DORE, Ingénieur TPE
BOUYER, Receveur du Syndicat.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE ET A BUTS TOURISTIQUES
DE L'ILE D'OLERON**

SIÈGE SOCIAL :

Mairie
du CHATEAU D'OLERON
Tél. (46) 47.85.88

OBJET : ACTIONS SEMARROY - VENTE.

REF.:

Monsieur Le Président rappelle au Comité
Syndical que :

- par délibération en date du 12 décembre 1966, le SIVOM
d'Oléron avait décidé :
 - a) d'entrer dans la société d'aménagement de la
région Royan (SEMARROY)
 - b) de souscrire 1040 actions à 100 F chacune
 - 580 : augmentation du capital SEMARROY
 - 460 : cédées par la ville de ROYAN.
- par délibération en date du 25 août 1973, le SIVOM a cédé
une action à la ville de Saint Jean d'Angely.

Monsieur Le Président propose de vendre ces
1039 actions au DEPARTEMENT qui est disposé à les racheter.

VU l'exposé de son Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,
DECIDE
de vendre ces 1039 actions au DEPARTEMENT.

Pour Copie conforme.

Fait à Le Château d'Oléron,
Le 11 mars 1981.

Le Président,



[Handwritten signature]

SEANCE DU 4 FEVRIER 1981

OBJET =
Société d'Economie
Mixte d'Aménagement de
ROYAN-SAINTONGE
(S.E.M.A.R.R.O.Y.) -
Cession au Départe-
ment d'actions sur
450 que détient
ROCHEFORT.

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le quatre du mois de Février,
à 21 heures, le Conseil Municipal de ROCHEFORT S/MER s'est assemblé, en
session ordinaire, sur convocations faites par M. le MAIRE le 30/1/1981.

L'affichage règlementaire a été effectué.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice =27.

Présents - M.M. FROT, MORIN, BROCHET, RONDET, JEGONDAY, CHAUVEAU, MAS,
PORTMANN, Mme DUBOURNAIS, M.M. GIREAUD, BITAUBE, LOPEZ, MARION, Mme PERFETTI,
M.M. PILLOT, PINEAU, PORTE et VAUCOURG. (18) -

Absents - M. SAVARIT, Mme BRUNARD, M.M. ENGELIBERT, FRADIN,
JOUSSELIN, LACAUD, MARTIN, Mme NOMBALAIS et M. PIN. (9)

Secrétaire = M. PILLOT.

RAPPORTEUR : Monsieur FROT -

Par une lettre portant la date du 19 janvier 1981, adressée à
M. le Maire, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime faisait savoir
que dans la perspective de la création d'une Société d'Economie Mixte
d'aménagement à vocation départementale, il avait proposé au Conseil
Général lors de sa deuxième session ordinaire de 1980, d'examiner la
possibilité d'élargir à l'ensemble du territoire de la CHARENTE-MARITIME,
la compétence de la Société d'Economie Mixte d'aménagement de ROYAN-
SAINTONGE (S.E.M.A.R.R.O.Y.).

M. le Préfet ajoutait que cette suggestion a retenu l'attention
des Conseillers Généraux et la mise en place de cet organisme pourrait
être effective après un nouvel examen du projet lors de la session budgé-
taire de l'Assemblée Départementale.

Il indiquait, en outre, qu'un tel processus implique une prise
de participation majoritaire, du département au capital social de la
S.E.M.A.R.R.O.Y.. C'est ainsi que le département devrait détenir 51%
du capital au sein de la nouvelle S.E.M. soit un capital de 500.000 F,
2 550 actions de 100 F chacune sur les 3 250 actions actuellement
possédées par diverses collectivités locales et qui représentent 65%
du capital, maximum requis par les textes en vigueur.

Enfin, M. le Préfet signalait à M. le Maire, l'intérêt de
connaître rapidement le point de vue de la Ville de ROCHEFORT à cet
égard et, dans ce but, il se proposait d'organiser à la Préfecture, le
2 janvier, une réunion des Maires intéressés en présence du Président
du Conseil Général et du Président de la S.E.M.A.R.R.O.Y..

Le projet de transfert des actions appartenant à la Ville de
ROCHEFORT au profit du Département, pourrait être de 219 sur 450. Toutefois,
les chiffres n'étant pas totalement arrêtés, le nombre d'actions à trans-
férer pourrait être inférieur ou supérieur au chiffre de 219 précité.

Je vous demande, en conséquence, par la présente délibération,
de décider un transfert d'actions au Département et d'autoriser M. le Maire,
lorsque le dossier aura été définitivement arrêté par M. le Préfet, de
signer tout engagement correspondant au nombre d'actions qui seront